

## VILLE DU PECQ

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPALSÉANCE DU 14 DECEMBRE 2022

Nombre de conseillers municipaux  
en exercice : 33

\*\*\*

En vertu de l'article L.2131-1 du  
C.G.C.T.,

Le Maire du Pecq certifie que la  
convocation à la présente séance a été  
adressée aux conseillers municipaux en  
date du jeudi 8 décembre 2022

et atteste que le présent document a  
été publié par voie électronique le

transmis en Sous-Préfecture le

et qu'il est donc exécutoire.

Le Maire,

Laurence BERNARD

**Présents** : Mme BERNARD, Maire, M. DOAN, Mme WANG, M. AMADEI,  
Mme DESFORGES, Mme BUSQUET, M. FOURNIER, Mme DE BROSSES,  
M. PRACA, Maires-Adjoints,  
M. GALPIN, Mme BESSE, M. BESSETTES, Mme CLARKE, M. LELUBRE,  
M. MANUEL, Mme MAMBLONA-AMIEZ, Mme MORAINÉ, M. HULLIN,  
M. FRANÇOIS, Mme CAMPION-GAILLEUL, M. SIMONIN, Mme DE  
CHABOT, M. BUYS, M. BIZET, Conseillers Municipaux,

**Pouvoirs** :

Mme JOURDRIN, pouvoir remis à M. FOURNIER  
M. LEPUT, pouvoir remis à Mme WANG  
Mme SERIEYS, pouvoir remis à Mme DESFORGES  
M. WEILL-LOGEAY, pouvoir remis à M. PRACA  
M. KADDIMI, pouvoir remis à Mme CLARKE  
Mme BEHA, pouvoir remis à M. DOAN  
Mme THEBAUD, pouvoir remis à M. BUYS  
Mme SAMPIERI, pouvoir remis à M. BIZET

**Absents** : M. SIMONNET

**Secrétaire de séance** : M. FOURNIER

La séance est ouverte à 20 heures 30 sous la présidence de  
Madame Laurence BERNARD, Maire. Le procès-verbal de la séance du 5  
octobre 2022 est approuvé à l'unanimité des présents et des représentés. La  
séance est levée à 23 heures 15.

N° 22-6-10

OBJET**CONVENTION AVEC LE SECOURS CATHOLIQUE ET L'ORDRE DE MALTE  
POUR LA FOURNITURE DE DENREES ALIMENTAIRES**

Madame WANG explique que la Ville du Pecq a été sollicitée pour fournir des repas  
issus de la préparation chaude de la cuisine centrale afin de prendre la suite du  
Centre Hospitalier du Vésinet qui n'est plus en mesure de poursuivre le partenariat  
engagé depuis plusieurs années en matière d'aide alimentaire avec le Secours  
catholique et l'Ordre de Malte France.

Il est proposé de poursuivre cette action de distribution alimentaire avec les  
associations partenaires du Centre Hospitalier du Vésinet.

La cuisine centrale de la Ville mettra à disposition 10 repas deux fois par semaine. Les  
associations transporteront les repas et coordonneront la logistique et le service du  
repas à la paroisse Sainte Pauline au VESINET.

Accusé de réception en préfecture  
078-217804814-20221214-22-6-10-DE  
Date de télétransmission : 19/12/2022  
Date de réception préfecture : 19/12/2022

Afin de formaliser le partenariat entre la ville et les associations, et définir les modalités de mise à disposition des denrées alimentaires, une convention s'avère nécessaire.

Vu l'avis de la Commission Finances – Ressources Humaines - Administration Générale du 5 décembre 2022,

Vu le projet de convention établi par les services municipaux de la ville,

Cet exposé entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et des représentés,

**APPROUVE** la convention de fourniture de denrées alimentaires jointe en annexe de la présente délibération,

**AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention de fourniture de denrées alimentaires ainsi que tout document lié à l'exécution de la convention.



Fait et délibéré,  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'L. BERNARD', written over the text 'Le Maire,'.

Laurence BERNARD